

Matricule

Nom

Prénom

 *Condition d'éligibilité : 1 an d'ancienneté révolu*

TYPE	Jours ouvrés maximum possible	Particularité	Nombre de jours ouvrés transférés	Document à joindre	Date limite de transfert
Congés Payés - 5 ^{ème} semaine	5	6 jours ouvrables = 5 jours ouvrés		Demande de Congés payés validée	10 mai
Congés Payés – Ancienneté	3				
Congés Payés - Fractionnement	2				
Journées RTT - Salarié	9	Par journée entière		Demande de RTT validée	10 décembre

 Limites :

- 12 jours ouvrés maximum (tout type confondu) placés par année civile
- Un CET peut totaliser 130 jours ouvrés maximum, au-delà aucune nouvelle alimentation ne pourra intervenir.

Date et Signature du Salarié	Date et Signature du Responsable Hiérarchique
Le/...../.....	Le/...../.....

DOCUMENT A RETOURNER AU SERVICE PAIE en version électronique avant les dates limites ci-dessous accompagné de la demande de Congés payés ou RTT déduites du nombre de jours placés